



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

36 Bd de Stalingrad
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en
exercice : 64

Présents

- Titulaires :

- Suppléants :

Procurations :

Votants :

Pour :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.

Date de convocation : 12/07/2022

PROJET

n° 2022 - 07 – 02.b

OBJET :

**Augmentation du
temps de travail d'un
agent
(Secrétariat de
mairie)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 01/07/2022 ;

Considérant que l'organisation du service commun des secrétaires de mairie nécessite l'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 24h à 33h hebdomadaires au 01/08/2022,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint administratif à 24h heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint administratif à 33 heures hebdomadaires à compter du 01/08/2022 pour le service mutualisé de secrétariat de mairie. L'agent sera affecté au secrétariat de la mairie de MONTFERRAND DU PERGORD et de BEAUMONTOIS EN PERIGORD.

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les évolutions énumérées ci-dessus,
- **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives se rapportant aux évolutions ci-dessus exposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 20 juillet 2022

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

